

Madame Annick GIRARDIN
Ministre des Outre-mer
Hôtel de Montmorin
27, rue Oudinot
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Les députés et sénateurs martiniquais sont unanimement inquiets.

Nous nous réjouissons que l'Union Européenne s'apprête à autoriser la France à augmenter le contingent fiscal appliqué aux rhums des DOM de 24 000 HAP (+20%).

Cependant, alertés depuis plusieurs semaines par l'ensemble des acteurs économiques de cette filière (planteurs, distillateurs, producteur de sucre), nous sommes très préoccupés par la répartition du contingent additionnel qui pourrait être faite entre les quatre DOM et au détriment de la Martinique.

Vous n'êtes pas sans savoir que le rhum agricole AOC Martinique (Unique rhum AOC au monde) est le fruit d'une filière française d'excellence qui s'est hissée au fil des décennies au même niveau que les plus prestigieux spiritueux mondiaux.

Cette filière performante porte en elle un formidable potentiel de développement économique et d'emplois et fait la fierté de la population martiniquaise.

Fortement structurée autour de 200 planteurs de canne à sucre -SICA CANNE UNION- de 8 distillateurs -CODERUM Martinique- et d'une sucrerie, cette filière fédère et dynamise des secteurs d'activité complémentaires comme l'Agriculture, l'Industrie et le Tourisme.

Par ailleurs, a été engagée depuis de nombreuses années une stratégie audacieuse de conquête des marchés internationaux. Le rhum martiniquais AOC est aujourd'hui présent dans 100 pays dans le monde.

Ce succès est le fruit des efforts conjoints des professionnels de la filière canne-sucre-rhum fortement soutenus par nous, politiques locaux, aux côtés de l'Etat.

Nous nous devons de rappeler les lourds investissements réalisés par nos distilleries agricoles (80 millions d'Euros au cours des 10 dernières années), sur les sites de production, en matière de respect environnemental, en recherche-développement, en marketing territorial et international.

Aujourd'hui, ce secteur d'activité économique est porteur de 4000 emplois dont le maintien est crucial pour un territoire au taux de chômage dépassant les 20%.

Enfin, les distilleries de rhum agricole ont depuis 3 ans augmenté leur volume de production afin d'anticiper ce contingent additionnel (+23% entre 2012 et 2016).

Au moment de sa répartition entre les quatre DOM, il est inacceptable que la Martinique soit défavorisée au motif que sa filière est déjà très performante.

Afin qu'elle poursuive sa stratégie de développement, singulièrement en France hexagonale, et que celle-ci profite au maintien voire à la création d'emplois, nous, élus de l'Assemblée nationale et du Sénat, exigeons que la Martinique bénéficie d'une augmentation proportionnelle à la progression du contingent global (+20%).

Cela conduit à porter le contingent de la Martinique de 54 486 HAP à 65 382HAP soit une augmentation de 10 897HAP.

A l'heure des Assises de l'Outre-mer, la filière canne-sucre-rhum de la Martinique continue de s'illustrer par des projets novateurs, structurants pour le territoire, vecteurs de développement économique, d'attractivité et créateurs d'emplois, à l'image du projet-phare *spiritourisme*.

Madame La Ministre, précisément au nom de l'équité territoriale à laquelle nous vous savons attachée, nous refuserons formellement toute atteinte à notre dynamique d'excellence, fruit d'un labeur historique acharné.

Nous ne doutons pas des efforts concluants que vous entreprendrez afin de garantir les développements économiques harmonieux des quatre DOM par une répartition juste, de l'augmentation attendue du contingent rhum.

Nous vous prions de recevoir, Madame La Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Les Députés de la Martinique

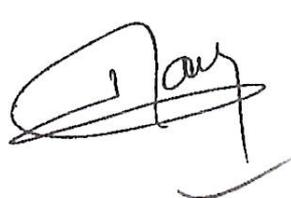
Bruno Nestor AZEROT



Serge LETCHIMY



Josette MANIN

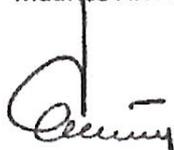


Jean-Philippe NILOR



Les Sénateurs de la Martinique

Maurice ANTISTE



Catherine CONCONNE

